

Politique d'immigration : ferme, mais juste

Avancer ensemble

L'évolution démographique et la forte immigration préoccupent les Suisses. La politique d'immigration et les relations avec l'Union européenne figurent parmi les priorités majeures du PLR. Les Libéraux-Radicaux. Il est important que la Suisse puisse continuer de pouvoir compter sur une main-d'œuvre étrangère hautement qualifiée. Nous voulons, dans un même temps, résolument lutter contre les abus et les effets négatifs : combattre le tourisme social, limiter l'immigration en provenance d'Etats tiers et remédier aux abus dans le domaine de l'asile.

1. Défis externes

- › Attaques politiques internes contre les accords bilatéraux, l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et Schengen/Dublin.
- › Immigration considérable en provenance d'Etats tiers.
- › Mise en œuvre de la réforme de l'asile.
- › Réduction des abus en matière d'asile en Suisse.

2. Liberté, cohésion et innovation

Liberté : les entreprises suisses doivent pouvoir continuer de compter sur une main-d'œuvre étrangère hautement qualifiée. Il faut veiller à ce que les citoyens suisses puissent travailler ou étudier au sein de l'Union européenne. L'initiative UDC de limitation doit être rejetée, car elle ne résout pas les problèmes réels en matière d'immigration. La Suisse est indépendante et décide seule, conformément aux traités internationaux, des conditions d'admission et de renvoi des étrangers en Suisse. De nouveaux accords de réadmission pour le rapatriement des demandeurs d'asile déboutés sont nécessaires et doivent être soutenus.

Cohésion : le manque de main-d'œuvre hautement qualifiée en Suisse a fait de notre pays une terre d'immigration. Les migrants bien intégrés ont toujours été un élément important de la société suisse. Cette immigration se fait de trois façons. Premièrement, par la libre circulation des personnes avec les pays de l'UE/AELE. Deuxièmement, par l'immigration en provenance d'Etats tiers. Troisièmement, par le biais de l'asile. La population suisse exige des mesures dans ces trois domaines.

Innovation : l'initiative "contre l'immigration de masse" a été adoptée le 9 février 2014. La mise en œuvre pragmatique proposée par le PLR ralentit l'immigration et assure la poursuite de la voie bilatérale. Les accords bilatéraux demeurent le meilleur moyen d'assurer et de développer davantage notre prospérité à l'avenir. Nous ne voulons ni adhérer à l'Union européenne, ni nous isoler totalement. La loi sur les étrangers et la loi sur la naturalisation doivent garantir la meilleure intégration possible des étrangers en Suisse. Lors de la première attribution d'un permis de séjour - en particulier pour les personnes originaires d'Etats tiers - des objectifs d'intégration doivent être conclus, respectés et, si le résultat est négatif, des sanctions ordonnées. Dans le domaine de l'asile, les lois existantes doivent être appliquées de manière cohérente et, en cas de résultats négatifs d'une procédure d'asile, l'expulsion doit être effectuée de manière systématique.

Les intérêts et les valeurs de la Suisse sont primordiaux : conformément aux traités internationaux, la Suisse définit les conditions d'entrée et de séjour sur son territoire. La Suisse a besoin d'immigrés qualifiés et capables de s'intégrer. Cependant, quiconque veut vivre en Suisse doit respecter notre constitution, les lois et les coutumes suisses. Ceux qui ne s'y tiennent pas, risquent d'être privés de leur permis de séjour. Ce n'est que sous la condition d'une politique d'immigration ferme mais juste qu'une ouverture vers l'extérieur se justifie.

Le PLR prend au sérieux les préoccupations des Suisses : nous prenons au sérieux les problèmes liés à l'immigration. Nous devons avant tout réduire le nombre d'immigrés qui ne viennent pas en Suisse pour y travailler ou pour des raisons humanitaires. L'éducation et l'intégration sont des valeurs centrales de notre société. Le respect de l'ordre public est la pierre angulaire d'une coexistence harmonieuse. La naturalisation ne peut être sollicitée que si l'intégration est réussie.

3. Nos revendications

UE/AELE : garantir les accords bilatéraux, lutter contre les abus

- › Maintien de l'accord important du point de vue économique sur la libre circulation des personnes et garantie des accords bilatéraux qui en découlent. Rejet de l'initiative UDC de limitation.
- › Développement de la libre circulation des personnes uniquement pour les personnes ayant un emploi rémunéré ; pas d'extension, au sens de la directive relative aux citoyens de l'UE, de la libre circulation en matière de droit social et de droit de séjour aux personnes sans emploi rémunéré.
- › Pour les contrats de travail de moins d'un an, le permis doit être limité à la durée de la relation de travail.
- › Les autorisations ne devraient pas être renouvelées ou doivent être révoquées dès qu'il existe une dépendance, sur le long terme, à l'aide sociale.

Etats tiers : limiter le regroupement familial et renforcer les exigences d'intégration

- › Limiter l'immigration en provenance d'Etats tiers.
- › Prévenir le tourisme social en appliquant systématiquement la loi sur les étrangers.
- › Lors de l'octroi du premier permis de séjour, des objectifs d'intégration doivent être conclus et respectés.

Asile : améliorer enfin l'application de la législation

- › Accélération et mise en œuvre cohérente des procédures d'asile.
- › Conclusion d'accords de réadmission supplémentaires.
- › Rapatriements systématiques et conformes à la loi.
- › Le regroupement familial des personnes admises à titre provisoire est conditionné par la situation familiale qui existait au moment où l'admission provisoire a été prononcée.
- › Révision du statut d'admission provisoire.

4. Succès du PLR. Les Libéraux-Radicaux

- › Révision du droit des étrangers et de l'intégration, qui
 - précise les critères d'intégration,
 - assortit le regroupement familial de conditions claires,
 - permet le retrait ou le déclassement du permis de séjour ou d'établissement en cas d'intégration négative et d'octroi à long terme de l'aide sociale, et

- rend le tourisme social plus difficile.
- › Mise en œuvre conforme à l'ALCP (Accord de libre circulation des personnes), ainsi qu'à l'initiative contre l'immigration de masse, qui protège les accords bilatéraux, améliore les chances des demandeurs d'emploi nationaux et ralentit ainsi l'immigration.
- › Révision de la loi sur les droits civils qui établit des critères d'intégration fermes mais justes.
- › Rejet clair de l'initiative Ecopop.
- › Accélération des procédures d'asile et prévention des abus.
- › Pressions politiques constantes pour que les accords de réadmission permettent l'expulsion des demandeurs d'asile déboutés.
- › Exclusion de l'aide sociale des demandeurs d'emploi des pays de l'UE/AELE et pas d'extension des permis en cas de dépendance à l'aide sociale sur le long terme.